SECTION de la VENDÉE

DECLARATION LIMINAIRE

CAPL 2 et 3 du 29/06/2021

Vos représentants FO :
Aurélie BRUN (SIP Les Sables), Sébastien LIEVRE (Cité administrative),
Didier LOISEAU (PCE La Roche/Yon)

M le Président,

Avec le déconfinement progressif, les réformes mises entre parenthèses reviennent sur le devant de la scène et entre autres celle des retraites.
«Extrêmement complexe» et «porteur d'inquiétudes», tels sont les qualificatifs attribués récemment par le président de la République à son projet de système universel de retraite, ajoutant que désormais «la question du travail et de la reprise d'activité était la mère des réformes et la priorité absolue».
Depuis l'annonce du contenu de ce projet de réforme des retraites en juillet 2019, avec la remise du «rapport Delevoye», Force Ouvrière n'a eu de cesse d'expliquer que le problème des retraites n'était pas le système actuel et ses différents régimes, mais bien celui de l'emploi et des salaires.

Les difficultés que rencontrent les salariés au moment de faire valoir leur droit à la retraite, aujourd'hui, et plus encore demain pour les générations à venir, sont liées à l'accès à l'emploi, à un emploi à temps plein, pérenne, pour les jeunes, aux emplois précaires, à temps partiel et à bas salaire, que subissent trop de salariés et le plus souvent les femmes. De même que le maintien en activité pour les seniors quand on se retrouve sans emploi à 55 ans (voire moins) avec très peu de chance d'en retrouver, aggrave le problème pour la liquidation de leurs retraites.

Ces difficultés que les conséquences de la crise sanitaire risquent en effet d'amplifier, le système unique de retraite par points va les aggraver.
Rendant plus difficile de se constituer un « capital » de points permettant d'assurer, dès l'âge légal, une retraite décente. Et nul ne comprendrait, a fortiori dans ce contexte, que revienne l'idée de reculer d'une manière ou d'une autre l'âge de la retraite pour ceux qui ont encore la chance d'avoir un emploi.

En lien avec ce qui a été évoqué précédemment, à propos des salaires dans la Fonction Publique; depuis le 1er janvier 2021, le traitement des premiers échelons du premier grade et du deuxième grade de la catégorie C est en dessous du SMIC.

C'est dire la grande insuffisance des points attribués dans le cadre du protocole PPCR que le gouvernement Valls avait décidé d'imposer sans l'accord de la majorité des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires !
Le gouvernement actuel n'en tire pourtant pas la conclusion qu'il est nécessaire de mettre un terme à la chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires, en augmentant enfin le point d'indice.
Au contraire !
Le gouvernement s'est contenté d'appliquer la loi en n'attribuant que le nombre de points minimum pour permettre aux traitements du pied de la grille d'atteindre le SMIC.

Si le gouvernement avait fait le bon choix, il aurait décidé de compenser la perte du pouvoir d'achat des salariés par une augmentation de la valeur du point d'indice de 20% pour rattraper le retard dû au gel de ces quinze dernières années.

Dans ce contexte général avec le retour dans le monde d'avant, la situation des agents à la DGFIP n'est guère plus reluisante.
Le 10 mai dernier, les agents de la DGFIP se sont mobilisés avec leurs organisations syndicales pour défendre leurs missions, leurs services, leurs rémunérations, leurs conditions de travail ainsi que leur conception du service public de qualité et de proximité.
Pour F.O.-DGFIP, le NRP est une attaque en règle, en mode industriel et d'une violence inégalée contre les usagers et les personnels en vue de mettre en place un État plate-forme minimale et d'en finir avec la Fonction Publique de carrière.

Face aux restructurations que la DGFIP met en place à marche forcée, F.O.-DGFIP constate que le NRP impacte d'ores et déjà de façon délétère l'organisation des services et les conditions de travail des personnels et nul besoin d'être grand clerc pour prévoir que cela va s'amplifier dans les prochains mois et années.
Mais de ce grand chamboule tout dévastateur, il n'en est nullement question dans les messages savamment distillés par le Directeur général et vous-même, occultant ainsi la réalité que vivent quotidiennement les agents.

NON, M le Président, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes à la DGFIP !
La démarche dite de modernisation orchestrée par le Directeur général se traduit en réalité par de nouveaux plans de suppressions d'emplois.
Toute votre communication vise à déformer la réalité du NRP et c'est insupportable.

Aussi, F.O.-DGFIP reste déterminé à combattre toutes ces contre-réformes !

À propos de l'ordre du jour, seront soumis à ces deux CAP locales 4 recours en notation.

Vous évoquez souvent la bienveillance, importante à vos yeux en ces temps difficiles. Aujourd'hui, nous vous demanderons de joindre la parole aux actes en faisant preuve de bienveillance pour envoyer un message positif aux personnels.

M le Président, en ce qui concerne tous les actes de gestion, F.O.-DGFiP vous rappelle toutes ses revendications qui restent d'actualité en cette période anxiogène du fait de la crise sanitaire non jugulée à ce jour et ses conséquences économiques, et bien sûr de l'incertitude générée par les nombreuses réformes engagées par l'État et la DGFIP.
F.O.-DGFiP tient ici à rappeler son attachement viscéral aux CAP locales et nationales, source d'équité et de transparence pour les personnels que nous représentons.

F.O.-DGFiP exige également l'affectation de personnels en nombre suffisant pour combler les insuffisances d'effectifs dans de nombreux services à l'issue des mouvements de mutations du 1er septembre, dégradant un peu plus encore nos conditions de travail.

F.O.-DGFiP s'inquiète et dénonce les occupations d'emplois temporaires par le biais de recrutements de services civiques et de contractuels sous statut de contrats de mission. Cette dérive n'ayant comme finalité que la remise en cause du statut des fonctionnaires !